

XIX^e conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative – OIDP

Lorsque la démocratie sera au rendez-vous... **DES VILLES PARTICIPATIVES DE PLEIN DROIT**

Démocratie participative et droit à la ville,
à la lumière de l'Agenda 2030 et du Nouveau programme pour les villes,
sous la perspective des peuples et des gouvernements locaux

7, 8, 9 et 10 décembre 2019, Iztapalapa, Mexique

Note conceptuelle

Témoins des fortes attaques de l'urbanisation sauvage qui dévastent aujourd'hui nos villes en les transformant en marchandises inaccessibles pour une grande partie de leurs habitants, les empêchant d'exercer pleinement leurs droits, la XIX^e conférence de l'OIDP nous invite à réfléchir sur le sens le plus profond de la démocratie et son lien inhérent avec le plein exercice des droits dans nos villes, ainsi que sur les tâches stratégiques que les communautés et gouvernements locaux doivent promouvoir pour faire de la vie et de la cohabitation une réalité dans des villes plus humaines, démocratiques, durables, équitables et solidaires.

Aller au-delà d'un sens restrictif de la démocratie — qui la limite à n'être qu'un régime politique, un ensemble de règles, de normes et de procédures, et la réduit à une forme de gouvernement où les élections au suffrage universel constituent le fait le plus marquant — implique non seulement de la concevoir mais aussi de l'exercer dans un sens plus large et plus profond : en tant que projet de société qui concerne toutes les relations sociétales (économiques, sociales, politiques, culturelles, quotidiennes) ; en tant que mode de coexistence politico-sociale organisée par la société en s'appuyant sur la volonté générale et le bien commun ; en tant que qualité qui imprègne toutes les dimensions de la vie, les relations réciproques et le fonctionnement de la société, et dont les principaux éléments sont la coexistence démocratique, les relations sociales de bien-être pour la majorité, l'équité et la justice sociale dans tous les domaines.

Nous supposons également que la démocratie constitue un élément clé pour le plein exercice des droits et un droit humain en soi. La démocratie ne peut avoir d'autre fondement que le respect des droits humains. La lutte pour l'exercice et la pleine réalisation de tous les droits est liée de manière inhérente à la construction de la citoyenneté, à la participation sociale active et à la démocratisation de nos sociétés. Il s'agit d'éléments qui ont donné vie et sens à un grand nombre de mouvements de femmes, d'habitants, de producteurs, d'Indiens, de Noirs, de contribuables, de retraités, d'écologistes qui revendiquent leur droit de participer aux décisions touchant leur présent et leur avenir.

C'est dans le même ordre d'idée que les récentes « directives pour la mise en œuvre effective du droit de participer à la vie publique » (2018) publiées par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme reconnaissent que *La participation permet de promouvoir tous les droits humains ; elle joue un rôle déterminant dans la promotion de la démocratie, de l'état de droit, de l'inclusion sociale et du*

développement économique ; elle est essentielle pour réduire les inégalités et les conflits sociaux ; elle constitue un des éléments fondamentaux des approches fondées sur l'exercice des droits conduisant à éliminer l'exclusion et la discrimination.

Actuellement, les deux programmes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dit Agenda 2030, et le Nouveau programme pour les villes ont été placés dans une position prédominante pour orienter et guider les politiques des gouvernements nationaux, régionaux et locaux. Ces instruments ont été accordés par consensus et signés par un grand nombre de gouvernements à l'échelle mondiale. Il convient, à cet égard, de procéder à un examen consciencieux et précis de leurs contributions effectives pour concrétiser la démocratie que nous proclamons, dans l'exercice du droit à la ville pour lequel nous nous battons aussi.

La conférence a pour objectif de stimuler le débat et la réflexion sur l'importance et le rôle clé que jouent la participation active des citoyens et citoyennes ainsi que les gouvernements locaux démocratiques dans la modification des tendances négatives des puissants intérêts spéculatifs qui entravent l'exercice des droits humains, du droit au logement et du droit à la ville. Elle vise également à positionner la voix des villes engagées pour donner un contenu réel au droit à la ville, au droit de vivre dans des villes plus humaines, habitables, démocratiques, justes et solidaires pour tous leurs habitants, en opposition frontale à leur utilisation comme une simple marchandise, ce qui génère dépossession, ségrégation, gentrification et rupture du tissu social.

La conférence sera organisée en séances plénières avec des conférences magistrales, des tables de débats thématiques, des tables territoriales pour l'échange d'expériences, des rencontres populaires dans les quartiers, des ateliers d'utopies, de créativité et d'innovation participative, des séances de cinéma-débat, où l'échange entre les participants sera privilégié. Il sera possible de proposer des activités parallèles et de réseautage organisées par des membres de l'OIDP, des organismes académiques, politiques et municipalistes, ainsi que des réseaux et mouvements sociaux, qui seront sélectionnés par le comité de programmation en fonction de critères de qualité, de diversité et selon la disponibilité des espaces.

Tout au long de l'année, des actions locales seront mises en œuvre dans différentes villes en vue de la XIX^e conférence de l'OIDP et autour des axes thématiques de celle-ci — cycles de conférences, de cinéma-débat, ateliers, séminaires — impliquant les voix de la pluralité des acteurs sociaux et politiques. À l'échelle mondiale, on encouragera également la systématisation d'expériences, ainsi que l'apport de contributions théoriques et de dialogues interactifs à distance autour des axes thématiques, des concepts et des approches clés pour stimuler le débat. Nous invitons les villes et les gouvernements locaux concernés à promouvoir et à organiser des journées, des séminaires et tout autre type d'événements distribués partout dans le monde, à débattre de ces contenus et à enrichir ainsi la conférence et l'assemblée de 2019.

Résultats de la conférence : sur la base d'un processus précédent organisé expressément, les participants vont élaborer de manière consensuelle une déclaration finale qui sera approuvée au cours de l'assemblée générale de l'OIDP et lue lors de la cérémonie de clôture. Cette déclaration sera un engagement politique des gouvernements locaux pour défendre et renforcer la démocratie participative et le droit à la ville, en tant qu'axes stratégiques dans les processus et les actions qui seront

menées en fonction de la concrétisation des ODD et du nouveau programme pour les villes. L'équipe organisatrice s'engage également à diffuser le contenu de la conférence par l'édition de vidéos et d'une publication écrite.

La conférence servira aussi de cadre pour la remise du prix « Bonne pratique en participation citoyenne » organisée chaque année par l'OIDP.

Participants : on compte sur la participation d'environ 1 000 personnes incluant des responsables politiques (maires, conseillers, députés), des techniciens des collectivités locales, le personnel d'organisations internationales, des universitaires, des militants des mouvements sociaux et de la société civile, de différents pays et zones géographiques.

Langues de travail : espagnol, anglais et français (portugais, à définir).

Axes de discussion proposés (à inclure facultativement, en tout cas en annexe).

1. **La scène.** Des villes sans personnes et des personnes sans villes... ni droits, et la démocratie ? Les dilemmes actuels de la démocratie participative et du droit à la ville. Un contexte caractérisé aujourd'hui par des politiques territoriales, urbaines et du logement à tendance néolibérale, le rôle du marché et de l'État, la violation du droit à un logement adéquat et à un habitat digne.
2. **Le metteur en scène.** Qui décide du projet de ville ? C'est-à-dire de la construction démocratique et participative des villes : limites, défis et alternatives. Comment et qui décide de la vie dans nos villes, ainsi que de leur utilisation et de leur destin ? Quels sont les politiques, les mécanismes et les instruments qui sont appliqués pour définir le cours des villes, qui y est inclus, quel est le rôle des gouvernements locaux dans ces décisions ? Des expériences précieuses où la démocratie participative féconde les processus de prise de décision, avec ses réalisations, ses limites et ses défis, en indiquant d'autres voies possibles en vue d'une concrétisation plus efficace des objectifs recherchés.
3. **Les acteurs en conflit.** Qui construit les villes aujourd'hui ? Nous sommes en présence de deux modèles de production de la ville : l'urbanisation sauvage et le peuplement populaire organisé. Des expériences de planification participative et d'urbanisme social durable pour une construction démocratique de la ville.
4. **Le scénario souhaité.** Démocratie, habitat, écologie et économie : quadrinôme indissoluble pour créer des villes et des communautés inclusives, équitables, habitables, sûres, durables, productives, plaisantes et participatives. Des réflexions et des expériences de dialogue efficace entre les divers acteurs, où les composantes centrales du droit à la ville sont combinées et s'articulent positivement, et ont permis de générer des espaces urbains ou des villes qui sont vivables et plaisantes pour toutes et pour tous.
5. **Le dénouement prévu.** L'Agenda 2030 et le Nouveau programme pour les villes : des stratégies pour promouvoir la démocratie participative, le droit à la ville et le développement durable au niveau local ? Co-crédation d'un programme pour les villes métropolitaines, avec la participation concrète de toutes les parties prenantes et qui s'attaque aux inégalités sociales et territoriales en quête du droit à la centralité de l'ensemble des habitants de tous les territoires qui

composent la ville. Des expériences qui revendiquent le droit à la ville grâce à l'exercice de la démocratie active et à la conquête de la justice spatiale.